

PERMETTRE À TOUS LES CITOYENS DU QUÉBEC DE DÉCOUVRIR ET D'APPRÉCIER LEUR CINÉMA



www.cinemasparalleles.qc.ca

Créée en 1979, l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ) a pour mission la diffusion du cinéma d'auteur et l'éducation cinématographique dans toutes les régions du Québec. Très active sur le terrain, l'ACPQ offre une panoplie de services à ses membres et à la population en général. Elle est le maître d'œuvre du RÉSEAU PLUS (diffusion), de L'OEIL CINÉMA (éducation) et de CINÉ-BULLES (édition). Depuis ses débuts, elle se préoccupe du renouvellement des publics et de l'accessibilité à la culture. En exposant plus en détail ses actions et en expliquant les écueils qu'elle et ses membres rencontrent actuellement en matière de diffusion et d'éducation cinématographique, elle espère que la nouvelle politique culturelle définira des orientations gouvernementales réalistes qui assureront rapidement la mise en place de mesures concrètes pour que tous les citoyens du Québec puissent découvrir et apprécier leur cinéma.

RECOMMANDATIONS

Reconnaître et valoriser la participation active et responsable des citoyens à la diffusion de la culture partout au Québec afin d'enrichir la vie culturelle de leurs concitoyens en région comme le font tous ceux qui s'impliquent dans les activités des salles parallèles, bénévoles et travailleurs culturels.

Considérer l'importance du tissu associatif afin d'encadrer, de soutenir et de développer les actions menées par des citoyens dans le domaine de la culture, comme le fait l'Association des cinémas parallèles du Québec, en donnant aux organismes de regroupement culturel, et particulièrement à ceux du loisir culturel, un statut correspondant à leur importance dans la société qui s'accompagnerait d'un soutien financier adéquat afin d'assurer la stabilité et l'épanouissement de ces organismes.

Favoriser un accès égal aux œuvres et aux produits culturels, comme les films d'auteur québécois et étrangers, sur l'ensemble du territoire québécois afin de corriger les inégalités constatées, d'élargir les publics et de favoriser une offre culturelle diversifiée.

S'assurer que notre cinématographie nationale rayonne, comme elle le fait si bien à l'étranger, sur l'ensemble du territoire québécois.

Reconsidérer la remise en place des interventions découlant du Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle.

Ouvrir l'école à une plus large définition des arts inclusive pour le cinéma et repenser le rôle de l'école dans la formation des artistes et du public de demain.

S'assurer de la collaboration du MÉES, pas seulement dans le cadre d'activités ou de programmes comme « La culture à l'école », mais dans un processus de révision du domaine de l'enseignement des arts qui permettrait de donner à l'éducation cinématographique une vraie place à l'école.